

NORMES CLINIQUES

Annexe 3

FRÉQUENCE MINIMALE RECOMMANDÉE DES EXAMENS OCULOVISUELS	
Âge du patient	Fréquence des visites
De la naissance à 24 mois	Vers l'âge de 6 mois (avant si anomalie est notée)
2 à 5 ans	- Vers l'âge de 3 ans - Avant l'entrée à l'école
6 à 18 ans	Annuellement
18 à 65 ans	Annuellement ou aux 2 ans*
65 ans et plus	Annuellement
Porteurs de lentilles cornéennes**	Annuellement

Notes:
Le patient doit être vu plus fréquemment s'il présente un ou des facteurs de risque.

Parmi ces facteurs de risques :

0 à 5 ans: naissance prématurée; faible poids à la naissance; état de santé de la mère durant la grossesse; antécédents médicaux de la famille; strabisme ou désordres visuels congénitaux.

6 à 18 ans : enfants éprouvant des difficultés à l'école; enfants ayant des difficultés de lecture ou d'apprentissage.

Adultes : diabète; hypertension; antécédents familiaux ou risques personnels de glaucome ou de DMLA; travail visuellement exigeant ou dangereux pour la vision.

65 ans et plus : diabète; hypertension; antécédents familiaux ou risques personnels de glaucome ou de DMLA; médicaments à action systémique avec effets secondaires sur la vision.

* Beaucoup de facteurs influenceront la fréquence des examens oculovisuels et l'optométriste évaluera ces facteurs pour décider quand il doit revoir le patient (voir notamment les facteurs de risques).

** Lors d'un premier ajustement de lentilles cornéennes, le patient doit être revu dans un délai de 24 heures si le port est prolongé et de 1 à 2 semaines pour un port quotidien.

FRÉQUENCE SUGGÉRÉE DES EXAMENS DE CONTRÔLE EN LENTILLES CORNÉENNES		
	Nouveau porteur	Ancien porteur *
Port quotidien	1 à 4 semaines	6 à 12 mois
Port prolongé	24 heures	3 à 6 mois
	1 à 2 semaines	
	(selon le nombre de nuit recommandé)	
Port continu 30 jours	24 heures	

Notes :
Cette fréquence doit être adaptée à chaque patient selon l'histoire de cas et les anomalies du segment antérieur.

* Patient dont les caractéristiques de l'ajustement n'ont pas été modifiées de façon significative.